

FICHE DE MONTAGE KIT À DISQUES

Marque : MONOSEM

Modèle : NG+, NG+2, NG+3



syngenta®

Options compatibles : chasse-mottes

Descriptif du kit :

Ce kit à disques permet d'équiper 2 éléments semeurs. Description du matériel pour 1 élément semeur :



1 équerre
spécifique NG+

1 tube coudé

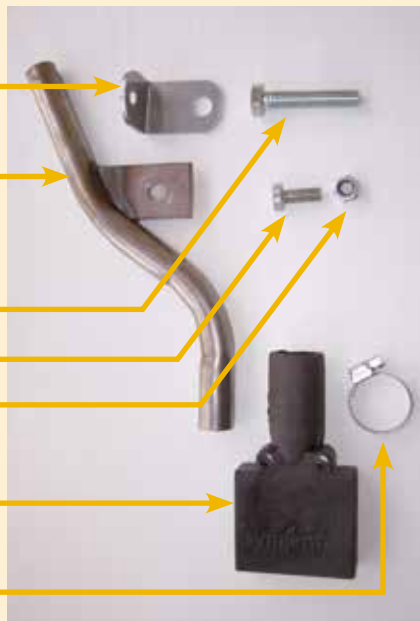
1 vis 10*50 mm

1 vis 8*20 mm

1 écrou frein 8 mm

1 diffuseur Syngenta

1 collier Serflex®



Matériel complémentaire nécessaire au montage pour 1 élément semeur

- Rallonge élastique Monosem si le semoir n'en est pas équipé (références des pièces : 9645, 9661, 9662 et 9711)

Montage préconisé par Syngenta



1 Pour les rangs situés à gauche des microgranulateurs (vue de derrière), prendre un tube coudé et le mettre de manière à ce que la patte soudée soit à gauche (A).

Pour les rangs situés à droite, prendre un tube coudé de sorte que la patte soudée soit à droite (B).

Montage préconisé par Syngenta (suite)



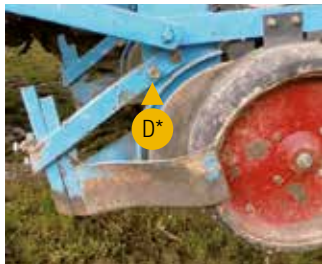
2 Repérer le trou de 8 mm sur l'équerre spécifique NG+ et placer ce trou derrière la patte du tube coudé, en face du trou.

Serrer l'ensemble avec la vis de 8 mm et l'écrou frein. Il est important que la patte soudée sur le tube coudé soit dans l'équerre afin d'éviter tout pivotement (C).



3 Pour les fixations à 3 boulons :

Fixer les tubes coudés et les équerres spécifiques NG+ sur le boulon de fixation du chasse-mottes (le plus bas parmi les 3) (D). Dévisser ce boulon et le retirer.



Pour les fixations à 2 boulons (ancien modèle NG+) :

Fixer les tubes coudés et les équerres spécifiques NG+ sur le boulon de fixation du chasse-mottes (le plus bas parmi les 2) (D*). Dévisser ce boulon et le retirer.



4 Remplacer la vis d'origine par la vis de 10*50 mm (plus longue) fournie dans le kit.

Mettre le trou de 10 mm de l'équerre spécifique NG+ dans la vis de 10 mm et serrer avec l'écrou d'origine. Le tube doit être en avant du boulon de fixation sur le semoir (E).



5 Mettre en bas du tube coudé le diffuseur en le serrant avec un collier Serflex® fourni (F). Régler la hauteur du diffuseur en le faisant glisser sur le tube coudé.

Le diffuseur doit être :

- positionné à 5 cm du sol lors du semis,
- parfaitement centré devant les disques,
- perpendiculaire au rang de semis,
- orienté avec le logo Syngenta dirigé vers le tracteur.



6 Desserrer le collier du bas du tuyau des microgranulateurs (G).



7 Déplacer le tuyau de descente des microgranulés afin de le brancher sur le tube coudé où est fixé le diffuseur (H).



8 Veiller à ce que le tuyau soit tendu grâce à la rallonge élastique et au tendeur (I). Si le semoir n'est pas équipé, ajouter une rallonge élastique Monosem.

Attention des coudes et/ou des pentes trop faibles risquent de perturber l'écoulement des microgranulés car il se fait par gravité.

Intérêts des diffuseurs :

Pour sécuriser l'application et pour une efficacité optimale, les diffuseurs sont recommandés, selon les cultures, de façon à répartir les microgranulés sur toute la profondeur du sillon.

Vérifier avant semis :

- l'usure des éléments semeurs (disques ou socs : impact sur la distribution des graines et impact sur la régularité du semis),
- la propreté du microgranulateur et des descentes (longueur, absence de coude, position...),
- la pression des pneumatiques (-100g => + 1 000 graines/ha),
- le bon réglage du microgranulateur avant utilisation, en contrôlant à poste fixe, la bonne dose ciblée. Consultez les tableaux de réglage sur www.syngenta.fr.

Au champ lors du semis, pensez à vérifier si :

- les granulés s'écoulent correctement et de façon homogène,
- les diffuseurs sont toujours correctement positionnés,
- la dose/ha souhaitée est réellement apportée (contrôle sur environ 1ha),
- les granulés sont correctement enfouis sur toute la longueur du sillon.

En cas d'absence de diffuseurs ou de diffuseurs abîmés, prenez contact avec votre distributeur.

Pour en savoir plus, contactez notre service ConseilsPro N° indigo 0825 00 05 52 ou connectez-vous sur www.syngenta.fr.

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France.
SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS – RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.
© Marque enregistrée d'une société du groupe Syngenta.
Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.
Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.